

# LE SOMMET MONDIAL DE L'INFORMATION

## UN BILAN CRITIQUE

PAR

ALAIN KIYINDOU<sup>1</sup>

ET

JEAN-LOUIS FULLSACK<sup>2</sup>

En 2001, l'Organisation des Nations Unies (ONU) a pris la décision d'organiser un Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI)<sup>3</sup>, avec un triple objectif : organiser un sommet d'un genre nouveau, supposé préfigurer la «nouvelle gouvernance mondiale du XXI<sup>e</sup> siècle» en associant les acteurs politiques, du secteur privé et de la «société civile» dans la prise de décision; définir les contours de la société de l'information souhaitée; mettre les technologies de l'information et de la communication (TIC) au service du développement. Ainsi que le rappelle la Déclaration des principes de Genève (alinéa 1), le SMSI est considéré comme un sommet capital dans la réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire pour le développement (OMD). A ce propos, l'engagement de Tunis confirme, dans son alinéa 6, que le «*Sommet constitue une étape importante dans le combat que livre le monde entier pour éradiquer la pauvreté et pour réaliser les buts et les objectifs de développement arrêtés à l'échelle internationale, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement*».

Le Sommet a été un grand moment de mobilisation internationale autour des objectifs précités. Au Sommet de Genève clôturant sa première phase, le SMSI a rassemblé plus de 11 000 participants, 175 Etats membres, 50 chefs d'Etat et de gouvernement, plus de 3 300 membres de la société civile, 514 membres du secteur privé, 87 organisations internationales et plus de 1 000 journalistes. En outre, plus de 300 événements ont été organisés en marge du Sommet. A l'issue de sa seconde phase, le Sommet de Tunis a réuni 19 401 participants, dont 60 chefs d'Etat et de gouvernement, 6 241 représentants de la société civile, 5 857 participants du secteur privé et 979 journalistes. L'exposition organisée en marge du Sommet a réuni 328 partenaires représentant 64 pays et 35 multinationales de renom. En outre, 100 ateliers de coopération et de partenariat entre les entreprises économiques, ainsi que 309 manifestations parallèles, ont été organisées.

## DES DECLARATIONS

### SANS CONTRIBUTIONS SPECIFIQUES ET OBLIGATOIRES

Dans tout sommet de cette nature, la règle d'accord repose sur le consensus général. Ainsi, le sommet, à travers ses deux phases, a abouti à l'adoption d'une Déclaration de principes et d'un Plan d'action (phase de Genève)<sup>4</sup>, d'un Engagement et d'un Agenda (phase de Tunis). En termes d'objectifs à réaliser dans le cadre du SMSI, le Plan d'action de Genève constitue le document le plus important, sinon la référence<sup>5</sup>. Il retient trois thèmes : le pacte de solidarité numérique; le suivi et l'évaluation des objectifs; la seconde phase du SMSI (Tunis). Il faut toutefois noter que les dates d'échéance des objectifs des lignes d'action –

---

<sup>1</sup> Maître de conférences à l'Université Robert Schuman (Strasbourg, France) et membre du Centre d'études et de recherche interdisciplinaire sur les médias européens (CERIME).

<sup>2</sup> Chercheur associé au Centre d'études et de recherches interdisciplinaires des médias en Europe (CERIME) de l'Université Robert Schuman (Strasbourg, France).

<sup>3</sup> L'organisation d'un sommet mondial de la société de l'information (SMSI) fait suite à une proposition de la Tunisie d'organiser une conférence mondiale sur les conséquences des nouvelles technologies de l'information et de la communication lors de la Conférence des plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications (UIT) en 1998. La proposition pour un Sommet mondial a été entérinée par le Conseil de l'UIT et présentée au Secrétaire général de l'ONU pour y donner suite.

<sup>4</sup> Cf. Alain KIYINDOU, «Sommet mondial sur la société de l'information. Bilan mitigé et perspectives», *Annuaire français de relations internationales*, vol. V, 2004, pp. 321-332.

<sup>5</sup> Il définit onze lignes d'action à savoir : le rôle des gouvernements et des parties prenantes dans la promotion des TIC pour le développement; l'infrastructure de l'information et de la communication (fondements essentiels d'une société de l'information inclusive; l'accès à l'information et au savoir; le renforcement des capacités; l'établissement de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des TIC; la création d'un environnement propice; des applications TIC en toutes circonstances; la diversité culturelle, linguistique et le contenu local; les médias; la dimension éthique de la société de l'information; la coopération internationale et régionale.

généralement fixées à 2015 ou «avant 2015» dans la version initiale du Plan d'action – ont été, dans la version finale, supprimées à la demande des Etats-Unis.

A ces documents officiels de la phase de Genève, il faut ajouter la Déclaration de la société civile, publiée suite au «schisme» apparu lors du PrepCom-3, lorsqu'elle a constaté que la plus grande majorité des contributions qu'elle avait proposées pour la Déclaration de principes et le Plan d'Action avaient été soit écartées, soit dénaturées par les Plénières intergouvernementales. La société civile a aussi déploré le peu d'engagements sur le multilatéralisme et des ambiguïtés manifestes. Intitulée «Construire des sociétés de l'information centrées sur les besoins des humains», sa Déclaration tient absolument à se démarquer de la vision néo-libérale de l'IUT et de l'omniprésence des lois du marché dans sa version originale, des positions que la version finale a «adoucies».

### ***Les documents élaborés par le Sommet mondial de la société de l'information à Tunis***

Dans sa phase de Tunis, le SMSI a élaboré deux documents, l'un d'ordre politique et l'autre opérationnel : l'Engagement de Tunis et l'Agenda de Tunis pour la société de l'information.

#### *L'Engagement de Tunis*

Ce texte consacre les principes retenus lors de la première phase, avec l'ajout d'autres principes, liés notamment à l'utilisation des technologies de la communication et de l'information pour l'instauration de la paix, à la nécessité de soutenir les catégories à besoins spécifiques, ainsi qu'à l'aide aux pays défavorisés, aux zones occupées, aux régions touchées par des catastrophes naturelles et aux pays désavantagés par leur endettement.

Il réaffirme, par ce fait, la volonté des représentants des peuples du monde et leur engagement en faveur de l'édification d'une société de l'information globale et orientée vers le développement (alinéa 2). Il place l'humanité au cœur de ses préoccupations, sur la base des principes de la Charte de l'ONU, de la légalité internationale, de la diversité et de l'adhésion totale à la Déclaration universelle des droits de l'homme, afin que tous les peuples puissent accéder au savoir et aux connaissances, les utiliser et les échanger au service des objectifs du développement convenus à l'échelle internationale, dont notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement. L'Engagement de Tunis reconnaît que *«la liberté d'expression et la libre circulation des informations, des idées et du savoir sont essentielles pour la société de l'information»* (alinéa 4).

Ce document détaille une stratégie mondiale de développement des TIC dans les pays du Sud. Il ne prévoit pas de contribution, spécifique et obligatoire, des pays riches au financement du programme<sup>6</sup>, mais soutient un «Fonds de solidarité numérique», ouvert aux collectivités locales et au secteur privé (alinéa 7) sur la base du volontariat.

#### *L'Agenda de Tunis pour la société de l'information*

Cet Agenda a un caractère exécutoire, en cela qu'il engage tous les pays participants à prendre en compte la nécessité de mettre en place de nouveaux mécanismes pour le financement des projets et programmes visant la réduction de la fracture numérique. Il affirme l'attachement des Etats membres de l'ONU à honorer les engagements pris à Genève et l'importance des mécanismes de financement pour combler la fracture numérique. Un autre chapitre est consacré à la question – toujours ouverte – de la gouvernance de l'Internet et mentionne la décision de mettre en place un «Forum sur la gouvernance de l'Internet» parallèlement aux structures et mécanismes existants. Un autre chapitre est consacré à la mise en œuvre et au suivi indispensables des décisions de Genève et de Tunis.

### ***Les limites des engagements pris***

---

<sup>6</sup> Le Sommet s'est caractérisé également par l'absence des chefs d'Etat des pays dits «grands» : George W. Bush, Tony Blair ou Jacques Chirac n'ont participé à aucun des sommets des deux phases du SMSI.

L'Engagement comme l'Agenda de Tunis présentent des carences importantes : aucune mention des dérives néo-libérales, pas d'objectifs précis et, surtout, aucune priorité pour les objectifs retenus et des ambiguïtés manifestes. Cela se comprend dans la mesure où les documents adoptés sont le fruit d'un consensus laborieux, qui a vidé de leur substance la plupart des idées et propositions. La question de la mise en place de mécanismes de transferts de technologies aux pays en voie de développement, soulevée par le représentant du Bangladesh lors du Prepcom-3 de la phase de Tunis, n'a eu qu'un écho très faible. On pourrait évoquer également la question de la gouvernance et celle de la solidarité numérique.

La question de la réduction de la fracture numérique est devenue progressivement le centre du processus du Sommet. Il est tout aussi remarquable de noter que les réponses que le SMSI a identifiées relèvent quasi exclusivement d'applications de l'Internet. De nombreux projets s'inscrivant dans la lutte contre l'exclusion numérique ont donc été présentés dans ce domaine. On peut citer celui de la société américaine SolarPC, qui envisage de lancer, sur «*le marché de la fracture numérique*», SolarLite, un ordinateur à 100 euros, mais sans écran. On sait également que la société AMD travaille sur le Personal Internet Communicator, un boîtier pour se connecter à Internet à 249 dollars, que la société taiwanaise VIA a lancé en juin dernier. L'entreprise indienne Encore Software travaille quant à elle sur des prototypes à moins de 250 dollars.

Le Sommet a également été l'occasion de présenter des machines, comme ce terminal de courrier électronique fonctionnant à l'énergie solaire, présenté dans le hall d'exposition. Le projet le plus remarquable et vedette de ce Sommet reste celui de l'ordinateur à 100 dollars présenté par Nicholas Negroponte, directeur des laboratoires de recherche du MIT. Ce projet, dénommé «One Laptop Per Child» («un ordinateur par enfant»), a pour ambition de permettre à chaque enfant du monde de disposer d'un portable, en particulier dans les pays pauvres. Le prototype, conçu par Design Continuum, société basée à Boston, répond au cahier des charges du MIT : un prix inférieur à 100 dollars, un processeur à 500 Mhz fourni par AMD, 1 Go de mémoire flash<sup>7</sup> pour stocker les informations, un module Wi-Fi, 4 ports USB, un écran LCD qui peut passer de la couleur au monochrome pour consommer moins d'énergie. Le portable est équipé de logiciels libres et d'une manivelle pour charger la batterie.

Largement médiatisé, le projet bénéficie du soutien financier de grands groupes tels AMD, Google, News Corps et Red Hat. La production de ce portable de la taille d'un livre commencera en 2006 et son lancement est annoncé pour le mois de mai de cette même année dans six grands pays du Sud, deux en Afrique subsaharienne, deux en Amérique latine et deux en Asie. «*Il n'y aura pas de projet-pilote. La seule condition, c'est que ces pays offrent des marchés suffisamment grands afin que les commandes soient importantes*», a indiqué Nicholas Negroponte, directeur de l'équipe ayant développé le projet. Selon lui, chaque pays pressenti devra commander au moins un million de postes, pour une facture de 100 millions de dollars. Le MIT table sur 5 à 15 millions d'unités produites en 2006 et jusqu'à dix fois plus d'ici la fin 2007<sup>8</sup>. Pour le directeur du laboratoire informatique du MIT, la question du prix ne se pose vraiment pas puisque, dit-il, «*on cherchera des institutions comme la Banque mondiale, des organisations philan-thropiques et, pourquoi pas, des enfants du Nord, pour soutenir le projet. Je suis sûr que les enfants du Nord seraient prêts à sponsoriser des enfants du Sud [...] Le prix du portable baissera progressivement, au fur et à mesure que les ventes augmenteront*»<sup>9</sup>.

Le secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, a abondé dans ce sens en précisant que ces postes ne représenteront aucun coût pour les principaux bénéficiaires, autrement dit les enfants, car ils seront financés par «*des donateurs ou dans le cadre d'accords*»<sup>10</sup>. Il a

---

<sup>7</sup> La mémoire flash possède les caractéristiques d'une mémoire vive, mais les données ne disparaissent pas lors de la mise hors tension.

<sup>8</sup> La Chine, le Brésil, l'Afrique du Sud, la Thaïlande et l'Égypte ont manifesté leur intérêt pour ce projet et plus de 4,5 millions de commandes ont déjà été enregistrées pour ce PC.

<sup>9</sup> Propos de Nicholas Negroponte lors de la cérémonie de présentation de l'ordinateur à 100 euros, au Palais d'exposition du Kram, Tunis, 2005.

<sup>10</sup> Propos tenus lors de la présentation de l'ordinateur à 100 euros, au Palais d'exposition du Kram, Tunis, 2005.

également indiqué que ces ordinateurs seront confiés aux ministères de l'Education des pays concernés, qui les achemineront auprès des enfants.

Toutefois, au-delà de l'effet médiatique produit, l'incertitude quant au prix demeure, dans la mesure où la valeur d'un équipement dépend très peu de sa conception technique, mais surtout de sa production. En effet, si réduit que soit le portable pour être le moins cher possible, cela ne servira à rien s'il n'est pas produit en très grande quantité. On se souvient que la phase de Genève a fait la promotion du Simputer, l'ordinateur du pauvre, conçu et réalisé par des chercheurs indiens. Malheureusement, le Simputer n'a pas aujourd'hui le succès qu'on lui prédisait : en absence de connectivité à un réseau – ce qui est le cas général dans les zones hors métropoles et grandes agglomérations des pays en voie de développement –, cette machine ne peut fonctionner que comme outil local, ce qui en réduit singulièrement la portée, notamment en termes d'inclusion dans la «société de l'information». Pire, il deviendra ainsi tributaire de ses périphériques gros consommateurs de programmes et papiers et de disques de toute nature. A ce propos, on ne peut que relever que cet ordinateur minimal comporte quatre accès USB! Le déploiement en grande masse d'une telle machine devient donc une opportunité fantastique pour toutes les sociétés fournisseuses de périphériques, de programmes et de «consommables» de tout genre – ce qui explique sans doute le soutien accordé à ce projet.

Cette focalisation excessive et exclusive sur l'équipement technique, sans nier le rôle qu'il peut jouer dans la réduction de la fracture numérique, n'est pas la seule solution, puisque cette fracture ne se situe pas uniquement au niveau matériel. En tout cas, prétendre qu'une machine, à elle seule, comblera le «fossé numérique» est faire preuve d'une singulière cécité intellectuelle. On ne peut s'empêcher de dire *«halte aux absurdités technologiques»*<sup>11</sup>. Malheureusement, cette focalisation est aussi présente dans la vision des organisations internationales, notamment le PNUD qui, dans son rapport de 1991, affiche sa croyance au *«leapfrogging»*, c'est-à-dire au fait que la diffusion des TIC permettrait d'accélérer le processus de développement en aidant les pays à brûler les étapes du développement.

#### LE FONDS DE SOLIDARITE NUMERIQUE : UNE REPONSE TIMIDE A LA QUESTION DU FINANCEMENT

Le Fonds de solidarité numérique (FSN), dont le principe avait été lancé lors de la première phase et qui a subi des modifications continues au cours du processus du SMSI, doit permettre aux pays pauvres de s'équiper à moindre coût. A Genève, bien que défendue par plusieurs pays africains, l'idée de créer un fonds spécifique destiné à limiter la fracture numérique entre pays riches et pauvres avait été refusée en bloc par la majorité des Etats occidentaux, arguant que de nombreux fonds jouaient déjà ce rôle et qu'il suffisait de retoucher et recadrer les mécanismes existants afin qu'ils puissent fournir les ressources nécessaires. A Tunis, les acteurs du SMSI ont fini par approuver la création d'un Fonds alimenté par les pays, municipalités, ONG... La mission de ce nouveau Fonds est de promouvoir et de financer des projets de développement qui permettent aux populations et aux pays marginalisés de jouer leur rôle dans la société de l'information. Ce Fonds repose sur l'engagement volontaire des pouvoirs publics et/ou d'entités du secteur privé, qui décident de mettre en œuvre un nouveau mécanisme de financement du développement appelé Principe de Genève. Selon ce Principe, une contribution de 1%, prélevée sur les marchés publics de services et d'équipements TIC, est versée au Fonds.

Pendant et après la cérémonie d'inauguration, de nombreux donateurs se sont engagés à fournir un appui et des contributions. C'est notamment le cas du Nigeria, de l'Algérie, du Maroc, de la France, de la Guinée équatoriale, du Kenya, du Ghana, de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, de la ville de Paris, de la région italienne du Piémont, de la région française de Rhône-Alpes, de la communauté urbaine de Lille, de la région basque, de Curitiba (Saint-Domingue), de Dakar (Sénégal), de Genève, de Delémont (Suisse)... Concernant l'implication du secteur privé, on peut noter la promesse de Microsoft de verser plusieurs millions de dollars au FSN.

---

11

Yves LAFARGUES, *Halte aux absurdités technologiques*, Editions de l'organisation, Paris, 2003, 236 p.

Cependant, à l'issue du Sommet de Tunis, le Fonds n'a récolté que huit millions d'euros de «promesses de dons», alors que ses promoteurs espèrent à terme canaliser chaque année des dizaines de millions. Cela met en évidence une faiblesse du FSN : l'évaluation – même approximative – des ressources financières nécessaires et leur échelonnement, faute d'avoir défini clairement son cadre d'emploi. En tout cas, à la grande déception des pays en voie de développement, les pays riches ont refusé de se lier les mains par une contribution obligatoire à un Fonds de solidarité numérique. Le texte final se contente de se «féliciter» de la création de ce dispositif purement facultatif.

Au-delà des effets d'annonce, le FSN ressemble à un emplâtre sur une jambe de bois, en raison des sommes dérisoires récoltées comparativement à l'estimation des besoins supposés, faute d'avoir été définis. Il confine les pays pauvres dans la position de quémandeurs, dont l'horizon d'attente est strictement borné par leur situation de dépendance envers la charité de pays riches.

Cette situation a incité notamment l'association française CSDPTT<sup>12</sup> à proposer d'autres solutions jugées plus dignes, comme :

- le retour à un système de tarification du trafic international par répartition – tel qu'il était pratiqué avant la réforme de 1998 – dont la plus-value ainsi dégagée serait affectée à un fonds d'investissement africain destiné à l'infrastructure des réseaux. Selon les experts, cette plus-value serait de l'ordre de 2 milliards de dollars par an;
- l'arrêt des services de rappel («*call-back*»), qui détournent plus de 500 millions de dollars par an de revenus au profit des sociétés étrangères, donc au détriment des opérateurs du Sud;
- la «récupération» progressive du trafic intra-africain – au fur et à mesure du développement des infrastructures des réseaux africains –, actuellement assuré à l'extérieur du continent et qui coûte aux opérateurs africains environ 400 millions de dollars par an pour le seul trafic téléphonique, ce à quoi s'ajoute un montant au moins égal pour le trafic Internet;
- la révision, l'actualisation, le regroupement et le re-dimensionnement adéquat des projets d'infrastructure en cours, en vue de réaliser des économies d'échelle importantes.

Il convient de noter, ainsi que l'a d'ailleurs fait Kofi Annan, que les entraves à la création d'une société de l'information «*sont plus d'ordre politique que financier. Le prix des ordinateurs et téléphones portables va baisser, ce qui rendra ces équipements plus accessibles à tous*». Cependant, il restera, d'une part, à réaliser les infrastructures permettant de connecter ces équipements à un réseau et, d'autre part, à faire de la société de l'information un espace démocratique d'égal accès pour tous.

#### UNE GOUVERNANCE SOUS CONTROLE AMERICAIN : UN ETAT INFLEXIBLE

Le Sommet de Tunis a été l'occasion de relancer la polémique sur le contrôle des Etats-Unis sur Internet, via l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN). La question posée est celle de la mainmise américaine sur des ordinateurs qui ont la particularité de détenir le registre de référence permettant le fonctionnement de l'Internet. Aujourd'hui, l'autorité en charge du contrôle de ces «serveurs-racines» est une société américaine à but non lucratif, l'ICANN, agissant sous le contrôle du Département du commerce états-unien. Organisme non lucratif basé en Californie et régi par la juridiction de cet Etat, elle gère l'attribution des 259 suffixes d'adresses Internet, tels que «.com», «.fr», «.biz», «.tv» ou «.eu», et autorise les modifications apportées au registre de ces suffixes, appelé communément *root zone file*, qui permet la correspondance entre les noms de domaines et les adresses numériques. Le pouvoir de l'Etat qui contrôle cette base de données de référence est gigantesque. D'où la question soulevée par Shirin Ebadi

---

<sup>12</sup> Coopération Solidarité Développement dans le domaine des Postes et Télécommunications.

(Prix Nobel de la Paix) : *«quelle garantie avons-nous que tel ou tel autre pays ne soit pas un jour exclu d'Internet?»*<sup>13</sup>

L'idée fortement martelée à Tunis a été celle de la nécessité d'une supervision internationale d'Internet, qui a évolué tant en termes de volume que d'espace, depuis un réseau initial essentiellement américain vers un réseau mondial à centres de gravités dispersés (Europe et Asie en particulier). Dès lors, deux visions s'opposent : l'une est favorable à l'internationalisation, l'autre est pour le maintien du contrôle de la «racine» par les Etats-Unis à travers l'ICANN. Les opposants au contrôle américain rappellent que l'internationalisation était un des objectifs ayant motivé la création de l'ICANN : elle semblait chose admise en 1998. Le fait qu'elle n'ait pas été réalisée pourrait être considéré comme une promesse non tenue, le gouvernement américain n'ayant pas avancé avec d'autres gouvernements. Il est difficile d'accepter qu'un Etat contrôle l'ensemble des autres Etats. Cela est d'autant plus difficile à comprendre que deux événements récents viennent renforcer les inquiétudes des autres pays : le gouvernement des Etats-Unis a imposé son veto à la création d'une extension «.xxx» pour les sites pornographiques, pourtant préalablement validée par l'ICANN, et une société américaine, VeriSign, s'est vue confier jusqu'à 2012 la gestion du domaine très lucratif «.com», sans qu'aucun appel d'offres n'ait été préalablement lancé. On notera aussi que le domaine «.eu» demandé par l'Union européenne depuis plus de quatre ans est resté dans «les cartons» de l'ICANN et ne sera opérationnel que début 2006. Pour les Etats-Unis, le modèle actuel permettrait la souplesse, la réactivité et, partant, l'efficacité dans la gouvernance – ainsi réduite à la gestion – d'Internet. Ce pays estime qu'une réforme de l'ICANN freinerait le rythme des innovations du réseau, opposant les entreprises à une «bureaucratie pesante» à l'heure d'introduire de nouveaux services, comme la téléphonie *via* Internet. A ce sujet, le vice-secrétaire au commerce, Michael Gallagher, a déclaré : *«ce serait comme avoir plus de cent conducteurs pour un seul bus. A l'heure actuelle, nous avons un seul conducteur et, jusqu'ici, il a fait du bon boulot»*. Pour David Gross, coordinateur américain pour la politique des communications et de l'information – et ambassadeur permanent au SMSI –, le sujet n'est pas négociable : c'est une affaire de politique nationale. Il l'a confirmé au PrepCom-3 à Genève, déclarant sans ambages : *«en aucun cas notre pays n'acceptera de décision risquant d'altérer la sécurité et la stabilité du système DNS [Domain Name System]. Nous garderons notre rôle historique dans la gestion du fichier racine»*.

Malheureusement, aucune modification ne peut intervenir dans la gouvernance d'Internet sans l'accord des Etats-Unis, dont le gouvernement est d'ailleurs soutenu dans sa position par de grandes entreprises comme Google, IBM, Microsoft, VeriSign et Cisco. Au-delà des avantages qu'elles peuvent tirer d'une gestion américaine d'Internet, ces sociétés craignent, en particulier, que de nouvelles taxes leur soient imposées si les Etats-Unis perdent leur mainmise dans la gouvernance de l'Internet.

Dans ce contexte, le SMSI ne pouvait jouer aucun rôle sur la question de la gouvernance, sauf à mobiliser les «citoyens du monde» sur la question et à exprimer leurs inquiétudes au gouvernement américain.

#### QUEL ROLE POUR LE FORUM POUR LA GOUVERNANCE D'INTERNET?

La grande majorité des autres pays, qui réclamaient une internationalisation de cette gestion, n'ont obtenu qu'une maigre compensation : la création d'un «Forum international pour la gouvernance d'Internet». Celui-ci aura pour mission de débattre sur des questions concernant en priorité les contenus circulant *via* l'Internet (*spams*, cybercriminalité), ainsi que du fossé technologique entre pays riches et pays

<sup>13</sup>

Shirin EBADI, discours prononcé à l'ouverture de la seconde phase du SMSI, Tunis, nov. 2005.

pauvres. Ce Forum, composé de représentants de gouvernements, de la société civile et du secteur privé, n'aura aucun pouvoir contraignant et agira parallèlement à l'ICANN.

Ce Forum, «dans son fonctionnement et sa fonction, aura un caractère multilatéral, multi-parties prenantes, démocratique et transparent», lit-on dans le texte. Sa première réunion aura lieu à Athènes, «avant la fin du 3<sup>e</sup> trimestre 2006». Cinq ans après sa naissance, son fonctionnement et son existence seront évalués. Toutefois, ni son financement ni les modalités définissant sa constitution n'ont été définis.

On peut donc légitimement se demander à quoi servira une telle structure dans la mesure où les vraies questions – comme l'universalité et la liberté d'Internet, l'accès pour tous, plus particulièrement dans les pays émergents, la taxation du commerce électronique, *etc.* – restent posées. De plus, le pouvoir du Forum se résumera précisément à celui de réunir ses participants, puisque les textes qui en émaneront n'auront ni valeur de recommandation ni, *a fortiori*, de caractère exécutoire.

Il n'est donc pas étonnant que ce Forum, considéré pourtant par les «officiels» comme un réel progrès vers la gouvernance de l'Internet, fasse déjà l'objet d'une polémique. Plusieurs organismes revendiquent la prise en charge de son organisation et la mise au point de son ordre du jour.

#### QUEL SUIVI POUR LE SOMMET MONDIAL SUR LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION?

Les deux phases du SMSI n'ont rien résolu par rapport aux enjeux et attentes. Les débats sur les mécanismes de suivi ont donné lieu à d'ardentes discussions, comme si l'on cherchait à justifier une troisième et principale phase du SMSI, celle durant laquelle on allait s'atteler sérieusement à l'examen ou à la solution du problème.

La société civile – dont une partie se félicite de cette «avancée» – aurait voulu imposer une structure plus formalisée – Agence ou Commission, le Forum n'étant considéré que comme un «dernier choix» –, où elle aurait pu jouer un rôle significatif. Cependant, c'était sans compter sur ses divisions internes et la mainmise des instances gouvernementales dans la prise de décision.

#### ***Le combat pour la liberté d'expression et les droits de l'homme***

Inscrire les droits de l'homme à l'agenda du Sommet et affirmer leur centralité dans la société de l'information, élaborer des contributions détaillées pour traduire ces droits dans la société de l'information, sensibiliser tous les participants et, au-delà, le grand public à l'importance de leur place dans la société de l'information, tels étaient les objectifs du *caucus* sur les «droits de l'homme». A l'issue de la phase de Genève, le *caucus* déplorait déjà que la Déclaration de principes se contentât d'une référence à la Déclaration universelle des droits de l'homme et qu'aucun mécanisme ne fût prévu pour la mise en œuvre concrète du respect des droits de l'homme dans la société de l'information. A Tunis, la situation n'a pas évolué, même si, lors de la cérémonie d'ouverture, Mme Shirin Ebadi<sup>14</sup> – au nom de la société civile – a exprimé la nécessité de former, à l'échelle des Nations Unies, une commission indépendante, composée d'experts internationaux, pour contrôler et évaluer les pratiques et politiques nationales et régionales en matière de droits de l'homme, de démocratie et d'Etat de droit dans le contexte de la société de l'information. La question est donc au cœur de la «société de l'information» puisque, à Tunis, quatorze ONG ont publié un rapport accusant les autorités tunisiennes de restreindre la liberté de la presse en muselant certains flux médiatiques.

En effet, plusieurs journalistes se sont plaints de violence de la part des autorités policières. Robert Ménard, secrétaire général de Reporters sans frontières, s'est vu déclaré *persona non grata* et a été bloqué à l'aéroport de Tunis<sup>15</sup>. Quelques jours plus tôt, Christophe Boltanski (*Libération*) a été gravement blessé par «des malfrats», en présence de policiers tunisiens

<sup>14</sup> Shirin EBADI, *op. cit.*

<sup>15</sup> Quelques jours auparavant, il avait dénoncé la tenue d'un tel événement dans ce pays connu pour la répression des libertés civiles qu'il impose.

restés passifs. Toutefois, sur ce point, les discours officiels des organisateurs, au cours du SMSI, sont restés très consensuels. Kofi Annan a bien rappelé «*qu'une société de l'information était impensable sans liberté*»<sup>16</sup>, mais les condamnations des méthodes du régime tunisien ont été quasi absentes.

Toutefois, les Etats-Unis ont donné de la voix, par le biais d'un communiqué de leur délégation : «*nous sommes obligés d'exprimer notre déception, car le gouvernement de Tunisie n'a pas profité de cette opportunité importante pour démontrer son engagement envers la liberté d'expression et d'association en Tunisie*», peut-on y lire; «*les progrès considérables accomplis en Tunisie dans les domaines économiques et sociaux devraient également se traduire sur le plan des réformes politiques et du respect des droits humains*». Samuel Schmid, Président de la Confédération helvétique, a déclaré encore plus clairement à la cérémonie d'ouverture du Sommet de Tunis : «*il n'est pas acceptable que l'ONU compte encore parmi ses membres des Etats qui emprisonnent des citoyens au seul motif qu'ils ont critiqué leur gouvernement sur l'Internet ou dans la presse*». Quant au ministre de l'Economie et des Finances, Thierry Breton, chef de la délégation française, il avait qualifié la veille la liberté de la presse de «*moteur essentiel du développement fulgurant de l'Internet*»<sup>17</sup>.

### ***Que reste-t-il donc des Objectifs du Millénaire?***

Le secrétaire général des Nations Unies a déclaré que les technologies de l'information et de la communication «*doivent nous aider à atteindre les Objectifs de développement du Millénaire*», phrase que l'on retrouve d'ailleurs dans la Déclaration de principes de Genève et dans l'Engagement de Tunis. Or, la plupart des débats sont restés focalisés sur la gouvernance et les droits de l'homme, au détriment des causes comme l'éradication de la pauvreté, l'amélioration de la santé, l'alphabétisation..., voire, plus généralement, ce que l'on classait sous la terminologie de «réduction de la fracture numérique».

En tout cas, il faut craindre une dérive techniciste, qui tend à résoudre les problèmes politiques, économiques et sociaux par le biais de l'ordinateur-miracle et d'Internet associés. Dans la plupart des pays africains, par exemple, la dette annulée par les bailleurs de fonds est reconvertie en investissements sociaux de base; en Egypte on la verse dans la vulgarisation des technologies de l'information et de la communication<sup>18</sup>.

### ***Quel exemple en termes de diversité culturelle?***

Le principal point de vue développé au cours du Sommet est que, sans la «diversité culturelle», on ne peut parler d'une société de l'information inclusive. A Genève, par exemple, la cérémonie de clôture de la première phase a été marquée par un événement sans précédent dans l'histoire des sommets mondiaux : des chefs de délégations gouvernementales ont dénoncé la domination de la langue anglaise comme langue de travail et le mépris affiché à l'égard des autres langues officielles de l'ONU, l'espagnol, le chinois, l'arabe ou le français. On a ainsi entendu les représentants de pays comme le Portugal, le Brésil et la Chine mettre en cause pour raison de non-conformité linguistique les documents qu'ils venaient d'approuver. On pouvait s'y attendre puisqu'on sait que la question est aussi celle de ces populations n'ayant pas accès à la plupart des contenus parce que ne maîtrisant pas l'anglais, le français, l'espagnol...

En tout cas, le SMSI n'a pas abouti au bannissement des exclusions culturelles, ni à l'élaboration d'un plan visant à réduire ces fractures linguistiques. Au-delà de la Déclaration de principes, la langue, la culture sont au cœur d'enjeux économiques et politiques qui dépassent de loin le cadre de la déclaration d'intention.

### ***La participation de la société civile***

---

<sup>16</sup> Kofi ANNAN, discours de clôture, SMSI, Tunis, 2005.

<sup>17</sup> En marge de cet événement international, plusieurs voix de contestation se sont fait entendre. La plus remarquée a sans doute été celle de Reporters sans frontières (RSF) qui, en tant qu'ONG exclue, a créé une radio pirate baptisée «Radio non grata», destinée à «faire connaître les atteintes à la liberté d'expression commises par de nombreux Etats participants au Sommet» – RSF a notamment mis en cause la Tunisie, la Chine, le Vietnam, Cuba...

<sup>18</sup> L'expérience égyptienne, présentée comme un modèle, a valu à ce pays plusieurs accords de conversion portant sur sa dette, évaluée à 31 milliards de dollars. Ces accords ont été signés notamment avec la France, l'Allemagne, l'Italie et la Suisse, pour un total de 550 millions de dollars. Dans ce cadre, Le Caire a pu bénéficier de 150 millions de dollars, de la part de l'Italie, pour financer cinquante-trois projets de développement.

La société civile a souffert du processus d'accréditation. Celui-ci a bien souvent été marqué par l'arbitraire sous la pression de certains gouvernements. Ainsi, l'un des membres de l'organisation Human Rights in China s'est vu dénier l'accréditation. En revanche, de très nombreuses OVG (Organisations véritablement gouvernementales) – en premier lieu les associations tunisiennes – ont obtenu leur accréditation sans aucun problème, quand elles ne bénéficiaient pas carrément du statut ECOSOC. Ces organisations, notamment tunisiennes, n'ont pas cessé de troubler le travail des groupes de la société civile, spécialement du caucous droits de l'homme et, ce, dès le début de la «phase de Tunis».

Ce harcèlement permanent et le constat sur la détérioration croissante des relations entre le gouvernement tunisien et les associations de la société civile tunisienne critiques vis-à-vis de lui ont conduit une partie de la société civile à organiser un «Sommet citoyen sur la société de l'information (SCSI)» en parallèle du Sommet de Tunis. Ce sommet parallèle avait un double objectif : témoigner de la solidarité avec les ONG tunisiennes interdites et/ou poursuivies et faire pression sur le gouvernement tunisien – et, au-delà, sur d'autres gouvernements participant au Sommet et connus pour leur attitude anti-droits de l'homme – pour que le SMSI débouchât sur une véritable reconnaissance des droits et libertés en son sein et dans ces décisions. Non seulement la tenue du SCSI organisé par les ONG dûment accréditées a été interdite, mais ses participants ont été dispersés violemment par la police tunisienne. De plus, un certain nombre d'autres ONG ont – comme CSDPTT – refusé de participer au Sommet à Tunis pour les raisons d'ordre éthique (respect des droits de l'homme, libre circulation des idées, accès non discriminatoire...).

\* \*  
\*

Le SMSI, dans l'ensemble de la démarche qui a été la sienne, a fait preuve d'une vision partielle, voire partiale (dominance, sinon hégémonie de l'Internet) de la société de l'information. En effet, de nombreuses questions ont à peine été mentionnées dans les projets de résolution, à commencer par celles de la concentration des médias et, plus généralement, de la constitution d'oligopoles privés dans les secteurs de l'information, de la communication, des télécommunications, de l'informatique, de l'électronique grand public et des industries culturelles. De manière générale, on peut affirmer que les débats ont souvent dénoté une absence de prise en compte de la réalité quotidienne des utilisateurs réels et potentiels. Cela s'explique sans doute par le mode de recrutement des participants ou par l'exclusion quasi automatique des «sans voix»<sup>19</sup>. Peut-être une présence trop importante de ces personnes était-elle difficile à concilier avec le cadre néo-libéral dans lequel s'est inscrit le SMSI. Il faut en effet reconnaître que c'est cette vision qui justifie la privatisation du secteur des télécommunications, le maintien de l'ICANN comme principal gestionnaire d'Internet, ainsi que son soutien par la plupart des grandes sociétés américaines.

Loin d'être fondée sur les droits de l'homme et la solidarité, la société de l'information qui a été promue est néo-libérale et sécuritaire. Le fossé s'est accru entre les attentes et les résultats. Au Sommet de Tunis, la fracture était aussi entre l'intérieur du Kram et l'extérieur, et à l'intérieur du Palais des Expositions, entre le faste des plénières et les événements parallèles, entre le secteur privé et la société civile, entre les stands des pays riches et ceux des pays pauvres. Sur toutes ses facettes, le SMSI a affiché les contrastes saisissant d'un même monde, entre les discours et la réalité quotidienne des utilisateurs et des non-utilisateurs d'Internet, entre les stands des géants de l'informatique et les petits projets développés par les organisations communautaires.

Pour ce qui est de la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des objectifs, ils dépendent très certainement des mécanismes proposés. Ni le Forum pour la gouvernance de l'Internet, ni la

---

<sup>19</sup> Alain KIYINDOU, «The millions without a voice in the Worldwide Information Society», *The Journal of Information Technologies and International Development*, 2005, pp. 90-91.

Commission des TIC pour le développement susceptible de voir le jour au sein de l'ECOSOC n'en garantissent un quelconque résultat.